

**LE PAYS NIÇOIS :  
DU PAYSAGE À LA RÉGION  
(1748-1865)**

**Thierry COUZIN**

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

Il y a une sorte d'assoupissement qui a fait croire à l'enclavement du Niçois aux XVIIIe et XIXe siècles. Ce furent les ressortissants anglais puis français qui firent redécouvrir ce pays. En quelque sorte l'effort de communication, certes depuis les temps anciens des villégiatures princières, inventa une identité : la tradition de l'accueil<sup>1</sup>. Or, la notion de « pays » est désormais rattachée au patrimoine d'une région<sup>2</sup>. Elle est en relation avec ce que d'aucun ont pu appeler l'invention du territoire. Cette tradition débuta avec le « paysage » à la définition duquel participèrent ensemble médecins<sup>3</sup> et artistes comme en témoignaient les représentations picturales de quelques maîtres locaux et se poursuivit avec l'évocation des poètes plus tardivement. Il s'agissait désormais de se préoccuper de la qualité de la vie. Il existe sur ce point un rapport complexe entre l'art et l'administration de l'espace. La mémoire des lieux construisit et accompagna le phénomène du tourisme et un peu plus tard naquirent les académies de sociétés de gens de lettres. C'est alors à une élaboration d'un temps propre auquel le milieu intellectuel local invita les visiteurs à se rassembler autour des curiosités. C'est à ce modèle de développement que nous allons nous consacrer de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 qui installa pour un demi siècle la paix dans le comté de Nice jusqu'aux premières réunions de la « Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes » en 1865<sup>4</sup>.

C'est d'abord le poète Joseph Rosalinde Rancher qui publia un « *guide des étrangers à Nice* » en 1826. Roubaudi en 1843 rédigea « *Nice et ses environs* ». Puis dès 1844 le naturaliste Antoine Risso écrivait dans son « *guide des voyageurs de Nice* », à propos des lieux de réception des étrangers, qu'ils « sont situés dans la plus belle position méridionale en face de la mer où sur les collines environnantes et principalement dans le faubourg de la Croix de Marbre que beaucoup d'Anglais ont préféré jusqu'à ce moment à tous les autres quartiers ». Mais pour la première fois en 1845 fut rédigé en français par souscription et relié à la suite de l'*Almanach de la division* en langue italienne l'*Indicateur niçois* qui avait pour objet de fournir des renseignements divers, principalement sur l'emplacement des maisons de commerce et les prix concernant l'hôtellerie, mais aussi un recensement des curiosités du pays<sup>5</sup>. Ces informations étaient d'une grande utilité si l'on en croit les textes rédigés à propos de l'attractivité de Nice. Alphonse Karr notait en 1856 que « l'industrie des niçois consiste surtout à louer des appartements aux étrangers malades ou peureux du froid » ; ils arrivent de partout car « Nice ne connaît pas d'hiver ». Enfin l'un des derniers opuscules avant la mise en série de ce genre littéraire fut publié par Emile Négrin en 1864 sous le titre *Promenades de Nice*<sup>6</sup>.

Les grands travaux accompagnèrent le séjour des étrangers. Concrètement il y avait deux passages qui reliaient la France au royaume de Sardaigne : le pont en bois à la hauteur de Saint-Laurent était régulièrement emporté par les crues du Var, à tel point qu'en 1845, « le Fleuve, les Bois, la Frontière » étaient recensés parmi les curiosités à visiter. Plus en amont du fleuve débuta en 1834 la construction d'un pont en pierre à hauteur de Bonson<sup>7</sup>. Or le corps

---

<sup>1</sup> José Gentil Da Silva, « Les Alpes-Maritimes : ce carrefour méditerranéen, ce ferment pour l'Europe, une chance pour la France », dans *Mélanges Paul Gonnet*, Nice, 1989, pp. 197-198.

<sup>2</sup> Michelle Ducerisier, « La parole et la fête. Maintien et reconstruction d'une identité agraire menacée », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 140-148.

<sup>3</sup> Alain Corbin, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivages (1750-1840)*, Paris, 1990.

<sup>4</sup> *Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, T.1, 1865, Archives départementales des Alpes-Maritimes.

<sup>5</sup> *L'indicateur Niçois pour l'année 1845 précédé de l'Almanach de la division*, Nice, 1845.

<sup>6</sup> Henri Costamagna, « Tourisme et paysage à Nice durant l'époque de la Restauration sarde », *Tourisme et paysage*, Colloque, Nice, 1982.

<sup>7</sup> Edmond Raynaud, « Notice historique sur le passage du Var », dans *Nice-Historique*, 1908, pp. 308-311 et 346-350.

du génie civil responsable de l'administration des eaux et routes fut institué par les patentes du 19 mars 1816 et divisé par arrondissement avec à sa tête un ingénieur<sup>8</sup> : Joseph Fricero rédigea ainsi un rapport sur les conditions topographiques du réseau routier en 1832<sup>9</sup>.

Cet accroissement saisonnier de population eût également des effets sur l'urbanisme. Pendant la 1<sup>er</sup> décennie de la Restauration la ville augmenta d'environ 12% avec l'afflux d'immigrants venus de la montagne et surtout de Provence orientale. Ceux-ci viennent grossir le faubourg où s'entasse un monde laborieux vivant du trafic routier : maréchaux-ferrants et bourreliers, loueurs de chevaux qui y ont leurs écuries, voituriers, aubergistes. Se regroupent là également les tanneries niçoises avec leurs odeurs nauséabondes. On comprend que les hivernants aient préféré séjourner dans les quartiers de la Buffa et de la Croix de Marbre<sup>10</sup>.

Le peintre Guiglielmo Thaon réalisa des œuvres profanes et religieuses d'abord pour le compte de la ville de Nice. En 1742 il peignit le nouveau drapeau communal et les armes de la ville sur un support de soie en 1753. Il décora également le palais communal de la place Saint-François en 1722 et en 1733 le gouverneur de Nice et du comté lui demanda d'actualiser le plan d'extension de la ville sur le Pré-aux-Oies. Enfin en 1742 on lui demanda le portrait du roi Victor-Amédée II. Quant aux œuvres pieuses, il exécuta des blasons pour les lavandières lors de la procession du Corpus Domini en 1723, 1744 et 1750. En 1729 il dessina des inscriptions laudatives en l'honneur du dominicain niçois Charles-Vincent Ferrero et en 1742 on lui commanda un travail similaire pour la porte des jésuites. En 1729 il exécuta une « Annonciation » pour la chapelle des nouvelles écoles royales. En 1742 l'archiconfrérie de la Miséricorde lui confia la restauration de la « Vierge de la Miséricorde » attribuée à Louis Brea<sup>11</sup>.

Le sanctuaire de Notre-Dame de Laghet était une autre de ces « curiosités ». Quoi qu'il fût le premier pèlerinage officiel de la ville de Nice en 1654, c'est l'arrivée des Carmes en 1674 qui donna son essor au sanctuaire. Le premier d'ex-voto peint fut recensé en 1792 date à laquelle pourtant l'armée française convertit le sanctuaire en magasin militaire. La pratique du dépôt de ces ex-voto ne prit son essor qu'entre 1820 et 1840<sup>12</sup>. Sans doute le site au pied de la Turbie à la limite des diocèses de Nice et de Vintimille favorisa-t-il l'augmentation de la fréquentation du pèlerinage. Il n'est donc pas sûr que cette absence d'ex-voto d'Ancien Régime ait eut les mêmes causes que celles rencontrées dans le haut pays de la Provence orientale à Notre-Dame de Valcluse près de Grasse ou dans sa frange littorale à Notre-Dame de bon port près d'Antibes dans la mesure où après la Restauration il s'agissait d'un arrondissement du département du Var.

La rade de Villefranche était encore une de ces « curiosités ». Quoique ports et rades eussent encore fait l'objet par le décret du 24 novembre 1827 d'un classement administratif<sup>13</sup>, il semble bien qu'en 1845 son activité se soit réduite à l'accueil des hivernants.

Avant que ne s'imposent ces activités de services le découpage imposé par le centre fut celui de la province. C'est ce cadre qui tiendra lieu de charpente à tous les appareils de l'administration. Quelques exemples s'imposent afin de mettre en exergue la fonction que l'on dit aujourd'hui régionale parce qu'elle assemble un ensemble de compétences qui vont

---

<sup>8</sup> Robert Latouche, *Répertoire numérique du Fonds sarde (1814-1860)*, III. Autres services administratifs, Nice, 1928, Archives départementales des Alpes-Maritimes.

<sup>9</sup> Alain Larre, *Les voies de communications dans le comté de Nice (XVIII<sup>ème</sup> siècle-1848)*, Mémoire de maîtrise, Université de Nice-Sophia Antipolis, 1990.

<sup>10</sup> Luc Thévenon, « 1792-1825 : quel développement urbain pour Nice ? », dans *Nice au XIX<sup>ème</sup> siècle. Mutations institutionnelles et changements de souveraineté*, Colloque, Nice, 1985.

<sup>11</sup> Luc Thévenon, « Guiglielmo Thaone, peintre. Actif à Nice et dans le Comté de 1711 à 1753 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1997, 55, pp. 153-154.

<sup>12</sup> Bernard Cousin, *Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux, images d'une société*, Aix-en-Provence, 1983, pp. 274-277.

<sup>13</sup> Robert Latouche, *op. cit.*

au-delà des limites officielles de la circonscription. Nous les choisissons parmi d'autres éléments dans le cycle de vie de l'individu à savoir son état civil, son travail ou si l'on veut son identité sociale qui était encore dans la ville et sa campagne essentiellement celle de l'agriculteur, de l'artisan et du commerçant. D'une part, en 1814 l'Etat civil fut restitué aux desservants. Des patentes royales du 26 juin 1837 en réglementèrent la tenue et imposèrent la rédaction des registres en deux exemplaires, dont l'un était gardé à la paroisse et le second aux archives de l'insinuation de la ville où siégeait le tribunal de préfecture au ressort duquel appartenait la commune. Cette dernière procédure excluait toutefois des desservants et notamment ceux des juifs et des non catholiques faisant profession de cultes tolérés<sup>14</sup>. D'autre part, les réglementations concernant les instruments indispensables à toute activité laborieuse à savoir les poids et mesures. Un règlement du 29 juillet 1826 annexé aux patentes royales du 7 juillet précédent créa un service d'inspection et de vérification de ceux-ci par province qui maintint les anciennes mesures locales jusqu'à ce qu'un édit du 11 septembre 1845 adopta le système métrique graduellement jusqu'en 1850. Désormais distincte aussi bien du corps, que des conditions matérielles de la production, qualité de la terre, spécificité du produit, la mesure devint conventionnelle donc neutre et universelle selon les vœux des promoteurs du mètre sous la Révolution française<sup>15</sup>.

La poussée des Savoie vers la Méditerranée occidentale sanctionnée par la dédition de Nice en 1388 sembla répondre à des préparatifs d'ampleur. Ce mouvement constituait une alternative à l'influence des Angevins. Reste que cette domination ne fut pas uniforme puisque les communautés de Sospel, Pigna et Saorge se virent confirmer en 1452 leur privilège du for ecclésiastique<sup>16</sup>. Il demeure encore vrai que la région soit encore un enjeu dans la concurrence entre les autorités locales, nationales et européennes et la définition de son identité un cas particulier des controverses pour le monopole du découpage légitime. Peut-être, les quelques notes rassemblées ici pourraient servir, par la redécouverte d'un ancien pays de frontière, à penser les problèmes de l'Union européenne dans ce pays à la fois montagnard et méditerranéen<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Robert Latouche, *op. cit.*

<sup>15</sup> Witold Kula, *Les mesures et les hommes*, Paris, 1984, pp. 117-121.

<sup>16</sup> Alain Bottaro, *Les sources de l'histoire du comté de Nice à l'Archivio di Stato de Turin*, Nice, 2008, p. 32.

<sup>17</sup> Thierry Couzin, *Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert*, Zürich, 2001, p. 94.